



UNION

GÉNÉRALE DES

ÉTUDIANTS DE

NICE

*no 16 Impime Paris*

# inform

-----  
EDITO  
-----

bonjour,

A Nice, les 7 et 8 Avril 1990, se tiendra le congrès d'A.G.E. (Association Générale des Etudiants). Ce congrès est le tien. Il nous permettra ensemble de mieux réfléchir sur notre démarche, d'avoir une discussion approfondie.

Le projet de résolution que tu as entre tes mains, est l'élément indispensable pour débattre ; il te donne la base nécessaire à l'analyse de ton vécu, il te permettra de mieux cerner les choix politiques imposés par le gouvernement. La privatisation qui s'amorce, la réforme du premier et deuxième cycle, la réforme de l'aide sociale, les attaques portées aux droits des étudiants étrangers et à leur dignité. Autant de mesures qui ne peuvent être acceptées et conçues pour un enseignement public de qualité. Avec la contractualisation, ce sont les droits d'inscription qui augmenteront, la sélection sociale qui va s'accentuer, le droit à la parole exclut...

C'est pourquoi avec ton association UNEF, nous te donnons rendez-vous, afin de discuter, de réfléchir et d'apporter tes amendements au Projet de Résolution, afin de déterminer les moyens les plus efficaces pour te défendre au quotidien, protéger tes droits, et gagner des moyens pour ta formation.

Déjà, à son 73ième congrès, l'UNEF avait défini le rassemblement de tous les étudiants sans autre à-priori que celui de la défense de leurs intérêts. C'est notre nombre qui fait notre force ; c'est pourquoi nous devons aller plus loin lorsque comme aujourd'hui, la situation Universitaire se dégrade, ton association UNEF est une force d'initiative décisive qui propose comme pour ce 74ième congrès une discussion.

74° CONGRES DE L'UNEF  
28.29.30 AVRIL ET 1er MAI A TOULOUSE

Pierre CHAILL

*P. Chaillet*

## LE PLAN D'URGENCE JOSPIN

Tout le monde reconnaît maintenant que nos belles universités sont de plus en plus délabrées et donnent une bien pauvre image de l'enseignement supérieur ; accessoirement, on reconnaît également que les effectifs étudiants augmentent chaque année et qu'il devient de plus en plus urgent de caser ces étudiants, de les loger, de les nourrir, de les encadrer de façon correcte et de leur faciliter l'accès aux ouvrages indispensables à leurs études.

A l'origine le budget de 1990 prévoyait la construction de 60.000 mètres carrés et la création de 1099 postes. suite aux revendications étudiantes, aux manifestations et aux grèves (Toulouse, Rennes, Nancy, Aix, Nice...) une mesure d'urgence prévoit en plus la construction de 200.000 mètres carrés, la création de 400 postes d'enseignants et de 200 postes I.A.T.O.S.S. ainsi qu'une somme totale de 500 millions de francs.

Malgré le fait que ces mesures bénéficient dans leur quasi-totalité aux universités parisiennes, on pourrait se réjouir de ce ballon d'oxygène et envisager l'avenir de manière un peu plus sereine. Malheureusement cette mesure d'urgence pose en elle même plusieurs problèmes.

Il serait je pense superflu de s'attarder sur le fait qu'une telle mesure n'ait été mise en oeuvre qu'a la suite de mouvements étudiants, pour un gouvernement qui donne à l'éducation un "caractère prioritaire"...

Abordons alors un problème plus technique, à savoir *puisque le budget n'a pas augmenté, ou trouver les fonds nécessaires ?*

Il faut savoir qu'en décembre, notre beau pays faisait ses comptes et se retrouvait avec 31 milliards de francs nouveaux et tout ce qu'il y a de plus réels à sa disposition.

Cette somme colossale aurait du atterrir dans le gouffre habituel (celui qui n'a pas pensé au surarmement n'a plus qu'à laisser tomber ses études ...) mais suite à de nombreuses crises de colère parmi les fonctionnaires, un morceau du gâteau a été attribué à la revalorisation de leurs salaires. On aurait pu penser que dans le même temps les revendications étudiantes auraient pu amener sur nos faces une pluie de billets régénératrice... et bien vous pouvez ranger vos parapluies, la seule pluie que vous pouvez vous attendre à recevoir sera celle des missiles que cet argent aura permis de construire, voilà qui laisse rêveur...

Pour remplir ses engagements, le Conseil des Ministres a tout d'abord envisagé de faire payer une taxe de 2 centimes par litre d'essence aux automobilistes, mais la loi interdisant les taxes portant sur des objectifs spécifiques, il a ensuite été envisagé de lancer un emprunt national qui a retenu l'approbation de tous.

A côté de cela, Lionel JOSPIN a promis aux Collectivités Locales une ristourne sur la T.V.A. si elles participaient au

moins aux deux-tiers au financement des nouvelles constructions et qu'elles "s'engagent à assurer durablement une partie du fonctionnement".

Ces propositions douteuses n'ont pas manqué de séduire certains élus régionaux (ceux de l'opposition pour ne pas les citer...) qui, durant leur Conférence Nationale ont répondu dans des termes tout aussi romantiques "les régions seraient prêtes à ouvrir avec l'Etat des discussions qui porteraient sur un réel transfert de compétences, notamment pour ce qui concerne la définition des filières".

A partir de ce moment, notre rêve idyllique commence à dégager des émanations sulfureuses de sinistre mémoire... quand on fouine à la recherche de certains détails, le rêve acquiert quelques relents franchement désagréables, par exemple :

- ce même Conseil des Ministres a estimé que durant les sept prochaines années, les constructions indispensables coûteraient la modeste somme de 30 milliards de francs au total, sans parler des créations de postes et des conditions de vie étudiantes.

- JOSPIN a déclaré récemment à l'émission "La Marche du Siècle" qu'un étudiant boursier devrait au bas mot disposer d'une somme de 30.000 francs sur l'ensemble d'une année, il n'a pas abordé la question la mensualisation de ces bourses (qui donnerait plus de travail aux secrétaires et amènerait la création de nouveaux postes) puisque leur attribution relève du rectorat. Par contre, les plus observateurs d'entres nous n'ont pas manqué de constater par moment la présence sur nos campus d'individus proposant des prêts étudiants remboursables en fin d'études, la Société Générale devait même aller faire à ce sujet un peu de pub au Salon de l'Etudiant à Acropolis, là encore on se surprend à imaginer des choses...

On en arrive même à soupçonner nos gouvernants de se livrer en douce à l'hypothèque de l'université, ses futurs acquéreurs la reconvertissant comme il se doit en quelque-chose de plus compétitif. Mais comme il est bien connu que les étudiants sont des contestataires et des futurs chômeurs, qu'ils ont des tendances paranoïaques et que tout cela doit cesser dans leur intérêt, on n'a bien évidemment pas pensé à leur demander leur avis...

**BESOIN DE NOUS DEFENDRE...**



**BESOIN DE  
NOUS UNIR!**

**UF**

52, rue E. Pailleron 75019 Paris  
Tél. : 42 45 84 84

ALDO PAPPACODA



D'UNIVERSITES :

" LA SELECTION

OU PAS DE

RENTREE 90 "

CONFERENCE DES PRESIDENTS D'UNIVERSITES  
- séance privée du jeudi 21 décembre 1989 -  
TEXTE VOTE A L'UNANIMITE - MOINS CING ABSTENTIONS

Les Présidents d'Université, qui viennent d'affronter une rentrée particulièrement difficile, marquée par l'accroissement des flux d'entrée, la pénurie de locaux, les insuffisances d'encadrement pédagogique et administratif, ne peuvent accepter que cette situation se reproduise en 1990. Cette situation serait d'autant plus préjudiciable qu'elle contraindrait les établissements à porter, une nouvelle fois, une grande partie de leurs efforts sur le Premier Cycle alors que leur responsabilité s'étend aussi aux autres cycles d'Enseignement et à la Recherche.

Les Présidents d'Université doivent, dans le domaine du premier cycle, faire face à deux impératifs :  
- d'une part, accueil d'un nombre croissant de bacheliers ;  
- d'autre part, insuffisance des capacités d'accueil et d'encadrement.

Les Présidents d'Université prennent les résolutions suivantes :

1. Ils demandent que soient rendus publics, dès janvier, les effectifs attendus et les mesures académiques par académie, de telle sorte qu'il soit possible de négocier, en temps utile les moyens qui permettront d'accueillir, dans des conditions acceptables, le plus grand nombre d'étudiants et de mettre fin au scandale qui, à chaque rentrée, porte atteinte à l'image des Universités ;

2. Ils proposent :  
- qu'avant fin janvier soient connues les mesures sus-visées ;  
- que soient fixées les capacités d'accueil pour chaque filière, dans chaque Université ;  
- que soit exigé pour tout bachelier devant s'inscrire à l'Université, un choix définitif avant le 20 juillet ;  
- que soit appliqué l'article 16 de la loi Savary, accordant la priorité aux bacheliers de l'Académie let. éventuellement, aux bacheliers issus des Centres de Recruteurs concernés ;  
- que les capacités d'accueil soient atteintes, communiqué aux Recteurs-Chanceliers les listes d'attente ;  
- que soient rendus publics, à la clôture des inscriptions coursant juillet, les manques en locaux, en heures d'enseignement et en encadrement, afin que soient négociés immédiatement avec le Ministère de l'Education Nationale, les mesures complémentaires qui se révéleraient alors indispensables ;

FAUTE DE PRISE EN COMPTE DE CES EXIGENCES, LES PRESIDENTS D'UNIVERSITE ESTIMENT NE PAS POUVOIR ASSURER LA RENTREE 1990-1991.

REVELATION :

Prise le 21 décembre dernier, cette décision des présidents d'Université était tenue secrète :

- Fixer par avance "les capacités d'accueil pour chaque filière",
- Exiger de tout bachelier "un choix définitif avant le 20 juillet",
- "Accorder la priorité aux bacheliers de l'Académie d'origine",
- "Constituer des listes d'attente dès que les capacités d'accueil sont atteintes".

Faute de quoi, "les présidents d'université estiment ne pas pouvoir assurer la rentrée 1990-1991."

Après la rentrée-catastrophe, changement de décors pour le même scénario : Numerus-clausus dans toutes les filières. Les pots cassés sont toujours pour les mêmes : les étudiants.

Les "mesures d'urgence" annoncées par Jospin n'y changeront rien : "elles sont scandaleuses", dit le président de l'Université de Brest ! "Ridicules" disent d'autres :

- A Paris VIII, où l'on a besoin de 50 000 m2 de locaux, on accorde 5000 m2 de... pré-fabriqués pour la prochaine rentrée.
- 250 étudiants de premier cycle de Toulouse seront parqués dans une caserne à Albi.

Pire, derrière le Plan Jospin s'avancent des projets de sélection et de privatisation dignes de Devaquet :

Les nouvelles construction ? insuffisantes et financées aux 2/3 par les collectivités locales, en lien avec les chambres patronales. C'est la loi du fric, le contrôle de filières entières par des sociétés financières où les étudiants n'ont plus leur mot à dire.

La réforme de l'aide sociale ? Rien à voir avec la mensualisation des bourses ! C'est la création des prêts d'étude pour faire payer leurs études par les étudiants eux-même. C'est l'aggravation des injustices sociales.

Nous avons manifesté en nombre cet automne, signé des pétitions pour gagner des moyens en plus, pour que l'université soit celle de la réussite. Tous ensemble, avec les mesures d'urgence concédées par Jospin, nous avons marqué un point.

Fac par fac, organisons-nous pour mettre en échec la sélection. Dans toute la France, l'UNEF appelle à amplifier l'action avec tous - personnels, enseignants, étudiants - pour gagner les moyens de la justice sociale et de la réussite de tous, pour défendre le service public de l'Enseignement Supérieur menacé.

# CAMPUS À LA DÉRIVE

L'université française est au bord de l'asphyxie. Le plan d'urgence Jospin ne colmate que les brèches du « grand chantier de l'année » annoncé par le président de la République. Au détriment des aspirations légitimes des générations de l'an 2000.



## « LOIN DE COMBLER LES RETARDS... »

Tels sont les propos tenus par M. Mounier, professeur de géographie et président de l'université de Rennes II, à propos du budget Jospin. « Sur 300 enseignants, nous en comptons environ 40 à 50 qui font un demi-service de plus en heures complémentaires. L'augmentation des effectifs étudiants est un fait de société dont nous devons nous réjouir : sur Rennes II, ils ont progressé de 20 % depuis 85. Nous devons faire pression et ne pas céder pour obtenir des créations de postes. Pour les enseignants comme pour les personnels ATOSS qui rencontrent ici de gros problèmes. Si de nouveaux conflits, comme je le crains, éclatent à propos des conditions de travail ou des salaires, la responsabilité en est d'ordre national. »

Affirmations qui rejoignent celles de Gilles Bertrand, président de l'université de Dijon. « Le niveau d'encadrement est totalement insuffisant : nous sommes actuellement au niveau bas de la bonne qualité de l'enseignement. Pour assurer aux étudiants le même encadrement qu'en 1982, il conviendrait d'avoir 170 postes supplémentaires. Sans parler des problèmes de locaux : dans le seul secteur droit-lettres, le déficit est estimé à 9 000 m<sup>2</sup>. »

Le 14 décembre, les universités de Dijon, Brest, Lille, Paris ont fermé leurs portes. Après Caen, le 21 novembre. En signe de protestation contre un dramatique manque de moyens financiers. Une situation jugée préoccupante, voire alarmante par les 74 présidents d'universités françaises qui ont tenu à le rappeler solennellement à leur ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale. Les mesures de saupoudrage décidées en dernière heure les auront-elles convaincus ? Jus-

qu'à l'explosion du ras-le-bol rentré de milliers d'enseignants, après celles des personnels ATOSS et des étudiants.

## POURCENTAGE DE JEUNES D'UNE GENERATION OBTENANT LE BACCALAUREAT

Année	Pourcentage
1960	8
1960	11
1970	20
1987	33
1989	40

Ce pourcentage en constante augmentation amène donc une progression corrélative du nombre d'étudiants (universités, IUT, Grandes écoles) qui depuis 1960 a été multiplié par 4,6 atteignant 1.260.000 personnes. En l'an 2000 ils seront 1 800 000.

Ce flux n'est pas soudain et il est facile de prévoir les besoins qu'il génère. Voici donc les créations nettes d'emplois réalisées et prévues.

	1987	1988	1989	1990	Plan d'urgence
Enseignants	583	419	1.053	1.100	400
ATOSS	668	170	17	237	0
				17 sur l'env. recher.	(200 trans-form. d'empl.)

Il y a un fossé entre les discours et la réalité.

Sources : ministère de l'Education nationale. Projet de loi de finances 1990.

## RADIOSCOPIE D'UNE CRISE : L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE

	82-83	87-88	88-89	89-90	Evolution
Enseignants	789	856	874	860	+ 11,6 %
ATOSS	590	580	588	585	+ 1 %
en/étudiant	0,87	0,7	0,6	?	- 31 %
Droit-lettres	5	4,4	3,75	?	- 25 %
Sciences					
Effectif total étudiants	14 905	17 239	18 481	20 500	+ 37,5 %

En 1989, l'Université de Bourgogne se place au 17<sup>e</sup> rang des 74 universités françaises par son effectif étudiant. Le nombre total d'étudiants a crû de plus de 38 % sur 7 ans, de plus de 10 % à cette rentrée. Devant cette déferlante, la digne est faible : pour 5 700 étudiants de plus, 5 personnels ATOSS supplémentaires (soit une dégradation relative de 34 %) et à peine 12 % d'enseignants en plus (soit une perte relative de 21 %). Les 9 000 m<sup>2</sup> de nouveaux locaux prévus au contrat de plan Etat-Région se révèlent déjà insuffisants.  
(Sources : Mensuel d'informations universitaires. DIJON, octobre 1989.)

# LE SCANDALE DES UNIVERSITES

**Le scandale  
qui éclabousse  
le Centre  
international  
d'études françaises  
— 2 inculpations,  
800 000 F  
détournés —  
soulève de  
nombreuses  
questions.  
Pourtant le silence  
s'installe.**

Le C.I.E.F., Centre international d'études françaises, association de type privé chargée de gérer l'université d'été pour étudiants étrangers, vient de voir son image ternie par l'inculpation de son directeur, Norbert Pastor, maître de conférence en espagnol, et de Jean-Paul Seassau, ex-trésorier du C.I.E.F. Ils sont accusés d'avoir détourné 800 000 F.

Comment en est-on arrivé là ? Le dossier instruit par le juge Boisseau permettra certainement d'apporter toute la lumière à cette affaire, il est néanmoins possible d'en avoir un léger aperçu. Afin d'éditionner leurs travaux, les enseignants de la faculté des lettres avaient créé la S.O.R.A.F. De cette S.O.R.A.F. est né le C.I.E.F., destiné à alimenter les travaux mais, comme le dit M<sup>me</sup> Bar-dolph, actuelle vice-présidente de l'université de Nice-Sophia-Antipolis, « au départ les statuts étaient flous, rien ne forçait les gens à reverser l'argent. » Or, les bénéfices devenaient considérables, pour atteindre près de 200 000 F à la fin de l'été 84. Pourtant, moins d'un an après, le C.R.O.U.S. (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) ne parvenait pas à faire recouvrer la dette contractée par le C.I.E.F. : un million de francs. Mieux, ce dernier se trouvait en cessation de paiement.

Certains enseignants, soucieux de protéger l'université, évoquent le nombre grandissant de participants à ces cours d'été, « de jeunes Américaines qui venaient juste

pour la plage », fortes de la valeur du dollar (10 F à l'époque). Pour faire face à cet afflux, des secrétaires, des étudiants, des enseignants étaient embauchés afin de dispenser des cours, « ce qui a représenté une force de pression pour que l'argent ne soit plus reversé à l'université ».

Si ces explications peuvent être prises en compte, elles ne sauraient expliquer la disparition dans un premier temps des talons de chèquiers, ni lorsque les chèques ont réapparu, leur destination : restaurants, hôtels... Le rôle de l'ancien président de l'université, Marcel Azzaro, ne paraît pas non plus exempt de toute critique. Ne dit-on pas qu'il était employé par le C.I.E.F. pour « démarcher » des clients à l'occasion de ses voyages officiels de président ?

Autre question, pourquoi l'université a-t-elle attendu septembre 89 pour placer cette association en gestion directe ?

Faut-il s'attendre à de nouvelles inculpations ? Contacté par téléphone, le juge Boisseau se refuse à tout commentaire. Marcel Azzaro est introuvable, il est, paraît-il, en voyage aux Etats-Unis. « Il faut éviter de penser qu'il y a une mafia universitaire » nous disait un enseignant. Mais les silences, plus encore que les paroles, sont inquiétants. L'université n'a rien à y gagner.

P.B

(PATRIOTE COTE D'AZUR : 23 Mars 90)

## Décentralisation des universités

La décentralisation des universités apparaît comme l'un des grands débats de l'année. M. Jospin a insisté, en présentant son plan de développement de l'enseignement supérieur, sur la part que doivent prendre les collectivités locales dans les décisions et les investissements. Et le gouvernement a décidé d'accorder la maîtrise d'ouvrage aux collectivités locales, pour les constructions universitaires. Mais, de leur côté les collectivités demandent que cette participation s'accompagne d'une extension de leurs compétences à l'enseignement supérieur. Cette revendication vient d'être rappelée par l'Association nationale des élus locaux, qui regroupent les élus de l'opposition (majoritaires dans vingt-deux régions).

Sur quelles bases peut s'opérer ce partenariat ? Comment articuler l'initiative locale et l'intérêt national, l'autonomie universitaire et la nécessaire planification, en matière d'implantations et d'équipements de recherche ? Quelles sont les possibilités et les intentions des différents acteurs ? Ces questions feront l'objet d'une journée d'études organisée par l'Institut de la décentralisation avec le soutien du Monde-Campus, le jeudi 1<sup>er</sup> février, au conseil général du Rhône à Lyon. Trois sujets seront particulièrement traités : « Le financement des universités » ; « Décentralisation et autonomie » ; « Universités et développement régional », en présence de nombreux responsables politiques, économiques et académiques.

(Le monde 18 janvier 90)

## Education : des progrès ! ?

L'analyse des dernières statistiques sur l'éducation et la formation montre, au moment où d'aucuns parlent de crise, une situation généralement satisfaisante : augmentation de la durée de la scolarité et du niveau de qualification.

On note un allongement rapide de la scolarité après 16 ans, avec 68 % des jeunes de 17 ans encore scolarisés (chiffres 1987) contre 36 % il y a vingt ans. 70 % des filles et 60 % des garçons le sont encore à 18 ans contre 50 et 40 % six ans plus tôt. En 1988-89, 45 % d'une classe d'âge atteignaient le niveau bac, contre 41 % l'année précédente et 20 % en 1966.

Les jeunes sortent du système éducatif avec des niveaux de formation chaque année plus élevés (derniers chiffres 88) : les tiers des jeunes le quittent au niveau de l'enseignement supérieur et seuls 8,8 % des bacheliers ne poursuivent pas leurs études.

A l'université, le taux d'échec en premières années reste élevé, mais le succès aux D.E.U.G. s'accroît (58 % en 88, soit 5 % de mieux qu'en 1983). Les jeunes sortant niveau C.A.P. ou B.E.P. continuent à former la grosse masse des sorties (44 %), mais leur nombre diminue car une part croissante poursuit ses études tandis que la possession effective du diplôme s'accroît.

Seule la proportion de jeunes sortant sans aucune qualification reste stable depuis le début des années 80, autour de 12 %.

3,3 millions d'adultes souffrent de l'illettrisme. Ce chiffre (de 1987) recouvre toutes les incapacités liées aux difficultés de compréhension et d'utilisation du langage parlé et écrit. Il n'y a résilement que 300 000 adultes à ne savoir ni lire ni écrire.

(NICE MATIN 102 février 90)

## Les facultés comptables de Jospin

LES collaborateurs de Jospin le reconnaissent : « Tout le problème est de tenir la promesse des 200 000 mètres carrés disponibles à la prochaine rentrée. On ne pourra pas dépenser plus de 500 millions en si peu de temps. » Conseiller spécial de Jospin — et son bras droit au PS dans les bagarres de courants —, Claude Allègre s'est personnellement engagé à ce que ces fameux 200 000 mètres carrés supplémentaires soient prêts. La seule inquiétude des penseurs de Jospin : l'administration de l'Éducation nationale a perdu l'habitude des grands travaux à vitesse accélérée. Il a même fallu créer une sous-direction de la construction...

Pour mener à bien le super-plan de cinq ans, qui doit être présenté au printemps prochain (plus de 20 milliards d'investissements prévus), on va s'efforcer d'obtenir la participation aux dépenses des villes importantes, des départements et des régions. En échange, ces collectivités locales assumeront le rôle de maître d'œuvre et se verraient, surtout, rétroceder la TVA (à 18,6 %) perçue par l'État. Ce dernier point a soulevé, naturellement, l'opposition de principe de Béré. Mais Rocard a donné sa bénédiction.

Pour le financement de la part de l'État, Christian Sautter, secrétaire général adjoint de l'Elysee, et Jospin avaient eu l'idée d'une taxe de 2 centimes par litre d'essence. Le tout agrémenté d'une campagne de pub sur le thème : « Roulez pour l'avenir. »

Pas question, ont rétorqué les Finances, appuyées cette fois par Rocard, au nom

du principe budgétaire sacro-saint : les recettes affectées à une dépense précise sont interdites. Le gouvernement penche donc pour un grand emprunt-université. Rocard le verrait bien « volontaire »... à condition qu'on lui garantisse un plein succès de l'opération. Sinon, il le transformera en emprunt obligatoire, c'est-à-dire, pratiquement, en impôt, histoire de montrer sa volonté farouche d'avancer dans la carrière des grands bâtiments. Les étudiants — et les contribuables — vont être gâtés.

● A la rentrée 1990, déjà, 50 000 nouveaux étudiants avaient débarqué dans les facs. La bousculade ne date donc pas de septembre 89, où elle n'a fait que s'amplifier avec 60 000 admissions supplémentaires. Mais les stratégies du ministère de l'Éducation n'avaient rien vu venir.

● Le plan d'urgence de Jospin va peut-être calmer les étudiants, mais une tempête se profile du côté des agents administratifs de l'enseignement. En effet, une circulaire du ministère indique que 25 millions d'indemnités doivent être distribués uniquement aux personnels des universités, des rectorats et des inspections académiques. Et rien pour leurs collègues des collèges et des lycées. Le secondaire est vraiment secondaire.

● Autre mesquinerie, la direction des personnels de l'Enseignement a reçu l'ordre de ne plus signer aucune demande de congés spéciaux d'ici la rentrée 90. Une façon de calmer les ardeurs du personnel en grève du zèle depuis septembre. Ainsi, au lieu de traiter cinquante ou cent dossiers de mutation par jour, ces agents n'en épluchent plus que sept ou huit. Résultat : les profs du secondaire devraient connaître leur nouveau port d'attache fin août-début septembre. Ça promet des bouchons à la rentrée !

(de CANARD : 20 Janvier 90)

# EDUCATION ET INEGALITES SOCIALES

Jean Gallic,  
ancien recteur,  
professeur à  
l'université de Rouen

De nombreuses régions discutent actuellement de leur budget 1990. La transformation, l'entretien, la modernisation du patrimoine et surtout la construction de nouveaux lycées relèvent de leur compétence depuis la loi de décentralisation de 1982. Le schéma prévisionnel d'investissement traduit leur politique et le vote de leur budget, année après année, permet d'en saisir l'orientation.

Rapporter les décisions des intéressés pour une gestion plus qualitative de l'éducation, on ne pouvait « à priori » que souhaiter la réussite d'une telle entreprise. Les régions disposeraient pour mener leur politique d'une subvention de l'Etat : la DRES (Dotation régionale d'équipement scolaire). Pour l'instant, dès la discussion de la loi, nous dénotions le risque d'un grave effet pervers si le budget de l'Education n'était pas à la hauteur des besoins de scolarisation : autrement dit, si les DRES octroyées aux régions par l'Etat étaient insuffisantes. Dans ce cas, la décentralisation se traduirait par un véritable transfert de charges sur les régions et leurs populations. Transfert d'autant plus injuste que la fiscalité régionale frappe sans distinction les très salaires et les hauts revenus.

Le budget proposé cette année par la région de Haute-Normandie, mieux qu'un long discours, montre combien nos propres taxes alors d'alarmistes se vérifiait malheureusement. Ainsi, la subvention de l'Etat pour 1990 est de 93 millions de francs tandis que l'apport de la région se situe à 421 millions de francs. L'origine de cette faiblesse de la subvention de l'Etat, chacun la connaît : c'est la faiblesse persistante du budget consacré à l'éducation par le gouvernement au regard des besoins nécessaires à la scolarisation des jeunes.

Deux courtes publiées par le ministre de l'Education nationale dans l'édition 1989 de « Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation » permettent de mesurer l'ampleur et l'évolution du pourcentage de la ressource

nationale consacré à l'éducation (pourcentage du PIB) : après une légère hausse de 1980 à 1983 (de 3,35 % à 3,6 %), cette baisse régulièrement depuis 1983 avec une régularité insensurable aux changements de gouvernement 1983 : 3,6 % ; 1986 : 3,3 % ; 1987 : 3,2 % ; 1988 : 3,1 % ; 1989 : 3,1 % ; 1990 : 3,1 %. La France continue de se traîner aux derniers rangs des pays industrialisés, lorsqu'on les classe en fonction de l'effort consenti pour l'investissement éducatif. Une autre courbe donne l'évolution de la part de l'éducation dans le budget de l'Etat. Alors que l'on parle de « priorité » depuis des années, voici la réalité des chiffres : en 1984, l'éducation représentait 16,2 % du budget de l'Etat ; en 1986, 15,7 % ; en 1987, 15,6 % et en 1989, 15,6 %. Or, maintenant le budget de façon régulière à un niveau largement insuffisant par rapport aux besoins est le plus sûr moyen de maintenir les inégalités sociales, car les catégories favorisées trouvent toujours place et réussite. Les enfants des quartiers populaires, par des mécanismes variés de sur-sélection et d'auto-sélection, subissent l'essentiel de la pénurie de moyens.

Les mécanismes, se superpose l'effet d'une offre différenciée de formation selon la géographie sociale des départements, des districts, des villes : aux quartiers populaires, les lycées professionnels ; au centre des villes, les lycées d'enseignement général. Les régions pauvres en lycées sont le plus souvent les régions industrielles à main-d'œuvre peu qualifiée. A cette réalité d'une carte scolaire ségrégative s'ajoute, soit pour la corriger, soit pour l'aggraver, l'inegalité de l'offre de formation dans l'espace français. Ainsi, la moitié sud de la France est mieux pourvue en lycées : 4 lycées pour 1.000 jeunes scolarisables (chiffre de 1983) dans les Hautes-Alpes et Alpes-Maritimes ; 3,2 lycées pour 1.000 jeunes dans

les Bouches-du-Rhône. La moitié nord est sous-équipée : 2 lycées pour 1.000 jeunes dans le Nord ; 1,5 lycée pour l'Oise, le Pas-de-Calais ou l'Eure.

Alors que trop de personnes croient à la faculté de la ségrégation sociale, il apparaît de façon éclatante que plus facilement réalisé quand il y a davantage de lycées : un enfant d'ouvrier qualifié dans l'arrière-pensée en moyenne des études plus longues qu'un enfant de cadres moyens en Moselle. L'importance de la réduction des inégalités géographiques d'équipements scolaires pour tromper de l'effet d'équilibre à personnel, mais cette réduction ne se fera pas si le budget de l'Etat n'est pas à la hauteur des enjeux. C'est aussi le cas pour les rééquilibres entre régions et à l'intérieur des départements.

Sous la pression de la demande de formation, les régions, héritières de ces fortes inégalités d'équipements, augmentent leur budget régional par la fiscalité locale particulièrement injuste ; mais les budgets restent toutefois insuffisants pour saisir le développement des lycées dans les quartiers populaires sous-scolarisés. Ces derniers sont dans la plupart des cas sacrifiés. On arrive alors — effet pervers ou politique délibérée — à faire payer par les foyers des quartiers populaires à qui on a refusé un lycée des établissements dont leurs enfants seront de fait exclus, car implantés dans des quartiers favorisés.

Quelques exceptions apparaissent actuellement : des lycées se construisent dans des zones de sous-scolarisation, qui permettent d'ébaucher une carte scolaire plus démocratique. Ils sont pratiquement tous issus d'une lutte opiniâtre sur le terrain. C'est la seule voie pour que ces exemples soient démultipliés.

(L'HUMANITE : 17 Février 90)



JEAN - PHILIPPE CASABONNE

### UN JUGEMENT SCANDALEUX !

Le 6 juillet 1987, un jeune bordelais de 23 ans, étudiant en licence de sociologie à Pau, est arrêté en Espagne et placé sous le coup de la loi d'exception anti-terroriste, ce qui lui vaut d'être incarcéré, passé à tabac, torturé psychologiquement, sans qu'il puisse immédiatement faire appel ni à un avocat, ni à sa famille dont on imagine l'angoisse devant sa disparition.

Le motif ? Son adresse, donnée un mois plus tôt à un couple de basques espagnols rencontré par hasard à Toulouse, alors qu'il avait déjà loué un studio en Andalousie pour ses vacances. La police espagnole, trouvant l'adresse de Jean - Philippe chez ce couple soupçonné d'appartenir à l'ETA militaire, n'a fait ni une ni deux pour l'accuser d'être le chef du réseau Andalou de l'ETA, d'avoir transporté des armes et d'être le responsable des attentats qui avaient lieu à l'époque. Tout ceci alors qu'il ne sait pas conduire, ne parle pas l'espagnol et encore moins le basque. Le chef d'accusation est devenu par la suite simplement : présomption de soutien à l'ETA.

### UNE PARODIE DE JUSTICE

Cette adresse, unique preuve, fait qu'un innocent croupit depuis presque deux ans dans les geôles espagnoles. Son avocat français n'a eu accès ni au dossier ni, au procès en décembre 1988, condamnant Jean philippe au maximum, soit 6 ans de prison.

Malgré les demandes de sa famille, de ses amis, du SNES, de L'UNEF, et de tous les étudiants écoeurés par ce déni de justice, ni le ministre des Affaires Etrangères, ni le Président de la République ne sont intervenus fermement contre ce jugement arbitraire. Un message de soutien de Mme MITTERRAND est parvenu à la famille CASABONNE après le procès. C'est tout ...

Tout ceci paraît bien dérisoire et hypocrite alors que les gouvernements français et espagnols se sont rencontrés à diverses reprises depuis le début de l'affaire CASABONNE. Il est inadmissible que la liberté d'un jeune homme pèse si peu au regard des intérêts qui ont fait l'objet des derniers sommets. Il y a un mois, à Toulouse, face à 1500 étudiants, Jospin répondait au frère de Jean philippe sur l'action du gouvernement pour obtenir sa libération : " non ingérence dans les affaires intérieures espagnoles " ...!

### REMISE EN LIBERTÉ REJETÉE

Les avocats ont fait tout de suite appel devant le tribunal suprême espagnol. L'Audiencia National de Madrid a rejeté fin février la demande de mise en liberté réclamée pour Jean philippe CASABONNE, et a prolongé jusqu'au 6 Juillet 1990 sa détention provisoire.

L'avocat du jeune français a déclaré : " Ainsi, alors qu'aucune décision définitive de condamnation n'est intervenue, puisque le Tribunal Suprême espagnol n'a pas statué sur notre pourvoi et que la date à laquelle sera évoqué le dossier n'est même pas connue, Casabonne est-il déjà sanctionné par une peine minimum de trois ans de prison. Il est difficile de violer plus ouvertement le principe de présomption d'innocence et de manifester plus délibérément un mépris aussi total pour la Convention européenne des droits de l'Homme".

Enfin nous rappellerons simplement que la procédure et les conditions de détention sont contraires aux dispositions de la convention européenne des droits de l'Homme.

Antoine Arenas (dit Toto)

DATES DES CONGRES D'ASSOCIATION :

- Mardi 3 Avril: 12h30 local 305 Fac de droit
- Mercredi 4 Avril : 12h30 local 7I (en haut amphi 69)  
Fac des lettres, Baie des anges et St Antoine.  
20h00 Cité Universitaire Jean - Medecin  
Rendez - vous devant la cafétéria
- Jeudi 5 Avril: 12h30 Local au dessus du foyer Fac de sciences  
+ étudiants de l'UEREPS  
- 20h00 Cité Universitaire Montebello  
Rendez - vous dans le hall A.

LE 7 et 8 AVRIL : CONGRÉS DE L'UGEN-UNEF,  
PROGRAMME DU WEEK-END.

\* SAMEDI :

- 10<sup>h</sup> - Accueil des délégués -
- 10<sup>h</sup>30 - Election de la commission:
  - des amendements.
  - des candidatures.
- 11<sup>h</sup> - Rapport introductif  
du bureau d'AGE sortant.
- 11<sup>h</sup>30 - Discussion en assemblée  
plénière -
- 12<sup>h</sup>30 - Repas.
- 14<sup>h</sup> - Reprise de la discussion.
- 16<sup>h</sup> - Travail en commissions:
  - Aide Sociale.
  - Etudiants étrangers.
  - Organisation et Vie des assos.
- 17<sup>h</sup>30 - Pause
- 18<sup>h</sup> - Reprise du Travail en commissions
  - Rôle des élus.
  - Trésorerie.
  - Solidarité internationale.
- 19<sup>h</sup>30 - Remise des amendements,  
Repas.

\* DIMANCHE :

- 10<sup>h</sup>30 - Rapport des commissions -
- 11<sup>h</sup> - Discussion - Assemblée plénière -
- 12<sup>h</sup>30 - Repas -
- 14<sup>h</sup> - Rapport commission
  - Projet de résolution (amendements).
  - DISCUSSION -
- 16<sup>h</sup> - Pause
- 16<sup>h</sup>30 - Rapport commission  
des candidatures -  
Election du Collectif et du bureau  
Election de la délégation d'AGE -  
au CONGRÉS NATIONAL -
- 17<sup>h</sup>30 - Conclusion -

7 et 8 AVRIL  
- CONGRÉS DE  
L'UGEN-UNEF  
- FAC DE LETTRES.

## HALTE AU RACISME !

" Le racisme est un délit pas une opinion ", cette phrase est inscrite dans la constitution française.

Pourtant, les évènements odieux de CARPENTRAS, l'agression dont a été victime une enseignante de Royan donnant un cours d'instruction civique, le passage à tabac d'une jeune femme parce qu'elle lisait le dernier livre de Smaïn montrent à quel point une réelle montée du racisme et de l'antisémitisme ressurgit à l'heure actuelle dans tout le pays.

Les étudiants avec l'UNEF ne peuvent accepter ces attaques au droit à la différence.

La loi antiraciste votée à l'Assemblée Nationale doit être appliquée.

Et lorsque sur notre fac de plus en plus d'étudiants étrangers se voient exclus des cités ou sont expulsés de France :

C'EN EST TROP !

Nous devons réagir et affirmer que la haine ne passera pas dans nos amphis !

Décrétons nos facs interdites au racisme et à l'intolérance.

---

L'UGEN-UNEF appelle tous les étudiants à se rassembler le :

MARDI 22 MAI à 18H30, à la Gare SNCF.

---

Pour combattre le racisme et gagner l'égalité des droits entre étudiants français et étrangers,

J'ADHERE A L'UGEN-UNEF

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

N° Tél. :